

Depuis 100 ans, l'Institut d'Optique transforme le monde par la photonique en remplissant ses missions de recherche, d'enseignement et d'innovation. Acteur des révolutions technologiques majeures de notre temps, l'Institut se consacre à accompagner les talents qui inventent les savoirs, les techniques et les usages de demain.



POURQUOI VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE À L'INSTITUT D'OPTIQUE GRADUATE SCHOOL ?

- ▶ Parce que la mission de l'Institut d'Optique depuis sa création en 1917 est de développer la photonique et l'optique en France, pour servir les entreprises par la formation, la recherche, l'innovation et le transfert de technologies.
- ▶ Parce que tous les thèmes porteurs d'avenir de la photonique y sont traités au meilleur niveau international.
- ▶ Parce que la qualité des acteurs participant au développement de l'Institut garantit une utilisation optimale de votre contribution.

L'APPRENTISSAGE : UN PARTENARIAT DE QUALITÉ AVEC L'ENTREPRISE

- ▶ Grâce à sa filière par apprentissage, l'Institut d'Optique entretient un partenariat privilégié avec les entreprises pour la formation conjointe d'ingénieurs autonomes et opérationnels dès l'obtention de leur diplôme. Recherche et développement, ingénierie d'études, gestion de produits, de projets ou d'affaires... l'apprentissage au sein du CFA SupOptique répond aux besoins des entreprises et offre à ses apprentis-ingénieurs des expériences de qualité et des débouchés professionnels diversifiés.
- ▶ Depuis ses débuts il y a 20 ans, le CFA SupOptique a reçu la confiance de plus de 100 entreprises dans de multiples secteurs d'activité (défense, aérospatial, automobile, cosmétique, conseil et bio-médical).



VOTRE CONTRIBUTION PERMETTRA

- ▶ L'amélioration continue des installations de travaux pratiques, au plus près des avancées technologiques.
- ▶ La mise en place de nouveaux équipements dédiés à la formation.
- ▶ L'accueil des meilleurs experts et formateurs en prise directe avec le monde du travail et des entreprises.

COMMENT VERSER LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

L'INSTITUT D'OPTIQUE GRADUATE SCHOOL EST HABILITÉ À COLLECTER LA TAXE D'APPRENTISSAGE :

- ▶ Par son centre de formation par apprentissage : CFA SupOptique - Quota apprentissage (CFA SupOptique UAI Établissement 091 21 25 R).
- ▶ Par l'intermédiaire de son école d'ingénieurs : Institut d'Optique Graduate School - Hors quota ou barème catégorie B (Institut d'Optique UAI Établissement 091 07 25 U).

NOS BULLETINS DE VERSEMENT SONT DISPONIBLES SUR LE SITE

www.institutoptique.fr/entreprises/Rejoignez-nos-partenaires-industriels/Taxe-d-apprentissage

POUR TOUT RENSEIGNEMENT

Caroline Rayer - Tél. : 01 64 53 32 65 - caroline.rayer@institutoptique.fr
www.institutoptique.fr

**INSTITUT
d'OPTIQUE**
GRADUATE SCHOOL
ParisTech

**CFA
SupOptique**

Filière
par l'apprentissage

2, avenue Augustin Fresnel - 91127 Palaiseau Cedex